

Sepmes, le 23 mai 2024

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du comité syndical qui aura lieu :

Jeudi 30 mai 2024 à 18h30 à la salle des fêtes de Tavant (37220)

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2024
- 2) Demande de subventions – CT MRR 2023-2025 – Création de zones humides tampons 2024
- 3) Demande de subventions – CT MRR 2023-2025 – Travaux de restauration du lit 2023
- 4) Demande de subventions – CT MRR 2024 – travaux de restauration du lit 2024
- 5) Convention avec la commune de Saint-Epain – travaux sur la Raguinière (Bardons)
- 6) Convention avec la commune d'Avon-les-Roches – travaux sur le Puy Chauveau
- 7) Demande de subventions – CT MRR 2023-2025 – Travaux de restauration du lit mineur du Réveillon
- 8) Demande de subventions – CT VMB 2024-2026 – Travaux de restauration de la continuité ZAP anguilles Veudes de Ponçay
- 9) Demande de subventions – CT VMB 2024-2026 – Etudes et suivis liées aux travaux zones humides 2024
- 10) Points divers

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président du syndicat de Rivières Val de Vienne
François LIARD



POUVOIR (1)

Je soussigné (e) (2)

donne pouvoir à :

- | | |
|---|--|
| (1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité | - de me représenter à la réunion convoqué pour le |
| (2) Nom, prénom, adresse | - de prendre part à toutes les délibérations |
| (3) N.B. – Validité : trois reports au maximum | - d'émettre tous votes et signer tous documents. |
| | Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4) |
| (4) Porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer | Fait à
Le |

Siège social : Mairie de Sepmes, Place de l'église 37800 SEPMES

Adresse postale : Mairie de Sepmes– 1^{er} étage - Place de l'Eglise - 37800 SEPMES

Secrétariat : Tél. 02.47.40.94.30 manse.secretariat@orange.fr

Technicien de Rivières: Tél. 06.45.36.07.41 manse.techniques@orange.fr

Tél. 06.45.36.07.85 manse.delphine@orange.fr

Tél. 07.86.60.46.05 manse.marylou@orange.fr

Président: manse.presidence@orange.fr

Syndicat mixte de Rivières Val de Vienne Compte-rendu du comité syndical du 30 mai 2024

Le trente mai 2024 à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois mai 2024, à la salle fêtes de Tavant sous la présidence de Monsieur François LIARD, Président.

ÉTAIENT PRESENTS :

NOMS Prénoms	EPCI	T /S	Observations
BROTIER Marie-Rose	CCTVV	T	
BASSET-CHERCOT François	CCTVV	T	
DESME Jacques	CCTVV	T	
LIARD François	CCTVV	T	Pouvoir de BOISQUILLON Christine
MERON Marie-Rose	CCTVV	T	
TERRIEN Guy	CCTVV	T	
AUGRS-HUCHINS Anne	CCTVV	T	
TRANCHANT David	CCTVV	T	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	T	
LANDIER Gildas	CCTVV	S	
THEVENON Jean-Claude	CCTVV	S	
BRIAND Michel	CCCVL	S	
REZEAU Régine	CCLST	T	
DOUET Michel	CCLST	S	
DURAND Pierre	CCPL	T	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

BOISQUILLON Christine	CCTVV	T
DE LAFORCADE François	CCTVV	T
ROY Jean-Jacques	CCTVV	T
GERMANEAU Nicolas	CCTVV	T
POUJAUD Daniel	CCTVV	T
TALLANT Maurice	CCTVV	T
ROBIN Jean-Louis	CCLST	T

Secrétaire de séance : TERRIEN Guy

Public : MANSION-BERJON Perrine – DGS de la CCTVV

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2024

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 28 mars 2024 a été diffusé à l'ensemble des membres qui sont invités à formuler leurs observations éventuelles.

2. Demande de subventions - CT Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025 – Création de zones humides tampons 2024 **Dél.2024.05.30/01**

Monsieur le Président explique qu'il était envisagé en 2024, conformément au contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025, de réaliser des zones humides tampons sur le bassin versant du Puchenin pour **60 000 € TTC** de subventions qui porte sur 5 sites. Les subventions attendues,

conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % conseil régional centre Val de Loire et 10 % conseil départemental Indre-et-Loire.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du conseil régional centre Val de Loire et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la création de zones humides tampons - enveloppe 2024 du CT Manse-Ruau-Réveillon.**

3. Demande de subventions - CT Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025 – Travaux de restauration du lit 2023	Dél.2024.05.30/02
--	--------------------------

Monsieur le Président informe que suite à l'abandon d'un site en 2023 (la Boue à Saint-Epain), du report de réalisation d'un autre site (Naie à Avon-les-Roches), puis d'une économie sur ce dernier site, **20 000 € TTC** sont disponibles et font l'objet de la présente demande. L'économie permet d'ajouter deux petits tronçons dans la vallée de Courtineau (sites prévus en 2021 mais non réalisé par surcoût des travaux).

Ces sites ont été estimés à 20 000 € TTC maximum.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % conseil régional centre Val de Loire et 10 % conseil départemental Indre-et-Loire.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du conseil régional centre Val de Loire et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la restauration du lit - enveloppe 2023 du CT Manse-Ruau-Réveillon.**

4. Demande de subventions - CT Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025 – Travaux de restauration du lit 2024	Dél.2024.05.30/03
--	--------------------------

Monsieur le Président explique qu'il est envisagé en 2024, conformément au contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025, la restauration d'environ 270 mètres linéaires de lit sur des affluents de la Manse et l'aménagement d'un obstacle sur la Jugeraie. Cette opération consiste à redynamiser les écoulements, mieux oxygéner les eaux, tout en diversifiant les habitats aquatiques pour la faune principalement. Sur le site du Puy Chauveau, et celui de Bardons, un enjeu de protection de berges est également évident. Le montant maximum est de **30 640 € TTC**.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % conseil régional Centre Val de Loire et 10 % conseil départemental Indre-et-Loire.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du conseil régional Centre Val de Loire et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la restauration du lit mineur sur le bassin versant de la Manse, pour l'année 2024.**

5. Convention avec la commune de Saint-Epain - travaux sur la Raguinière (Bardons)

Dél.2024.05.30/04

Monsieur le Président explique que la convention jointe indique les travaux projetés (2500 € TTC). Pour la commune, la sécurité et la qualité de la route sont en jeu. Pour le Syndicat, c'est la qualité environnementale de la portion du ruisseau qui est en considération.

Il est à noter que le Syndicat apporte une aide technique et administrative. La commune apporte une contribution financière de 20 %, le restant (80 %) étant pris en charge par des partenaires financiers. La commune de Saint-Epain délibérera les semaines à venir.

LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Saint-Epain et les documents s'y rapportant.**

6. Convention avec la commune d'Avon-les-Roches - travaux sur le Puy Chauveau

Dél.2024.05.30/05

Monsieur le Président explique que la convention jointe indique les travaux projetés (20 000 € TTC). Pour la commune, la sécurité et la qualité du chemin sont en jeu (route sur les derniers mètres les plus en aval). Pour le Syndicat, c'est la qualité environnementale de la portion du ruisseau qui est en considération.

Il est à noter que le Syndicat apporte une aide technique et administrative. La commune apporte une contribution financière de 20 %, le restant (80 %) étant pris en charge par des partenaires financiers. La commune d'Avon-les-Roches a délibéré le 16 février 2024.

LE COMITÉ SYNDICAL, composé des membres présents et représentés, DECIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune d'Avon -les-Roches et les documents s'y rapportant.**

7. Demande de subventions - CT Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025 – Travaux de restauration du lit mineur du Réveillon

Dél.2024.05.30/06

Monsieur informe qu'il est envisagé en 2024, conformément au contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025, la restauration d'environ 1 950 mètres linéaires de lit sur le cours du Réveillon (de Maillé jusqu'à Nouâtre). Les travaux ont un cout prévisionnel total maximum de **100 000 € TTC**. Cette opération consiste à redynamiser les écoulements, mieux oxygéner les eaux, tout en diversifiant les habitats aquatiques pour la faune principalement.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % conseil régional Centre Val de Loire et 10 % conseil départemental Indre-et-Loire.

Guy TERRIEN s'interroge sur le suivi de la masse d'eau du Réveillon. Delphine LAISEMENT, indique qu'il existe une station au milieu du tronçon, même si les travaux ne sont pas situés sur cette station (refus du propriétaire) elle bénéficiera des restaurations en amont et en aval.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du conseil régional Centre Val de Loire et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la restauration du lit mineur du Réveillon pour l'année 2024.**

8. Demande de subventions - CT Veudes Mâble Bourouse 2024-2026 – Travaux de restauration de la continuité ZAP Anguilles Veude de Ponçay	Dél.2024.05.30/07
--	--------------------------

Monsieur le Président informe qu'il est envisagé en 2024, conformément au contrat territorial Veudes Mâble Bourouse 2024-2026, la restauration de la continuité écologique sur la Zone d'Actions Prioritaires Anguilles sur la Veude de Ponçay pour 6 ouvrages sur 150 mètres linéaires à Pussigny et Ports-sur-Vienne pour un montant de 57 300€ TTC. Cette opération consiste à diversifier les écoulements, créer des rampes pour faciliter la montaison et la dévalaison des anguilles tout en recréant des zones aquatiques intéressantes pour la faune et la flore et favoriser la libre circulation d'un maximum d'espèces.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne et 30 % conseil départemental Indre-et-Loire.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la restauration de la continuité ZAP Anguilles pour l'année 2024.**

9. Demande de subventions - CT Veudes Mâble Bourouse 2024-2026 – Etudes et suivis liées aux travaux zones humides 2024	Dél.2024.05.30/08
---	--------------------------

Monsieur le Président explique qu'il est envisagé en 2024, conformément au contrat territorial Veudes Mâble Bourouse 2024- 2026, de réaliser des études complémentaires pour les travaux sur les zones humides ainsi que des suivis avant/après travaux sur le bassin du Mâble, de la Veude, de l'Arceau. Il correspond aussi à un temps d'accompagnement pour l'étude pollutions diffuses en cours sur la Veude de Ponçay. Les études permettront d'accompagner les travaux. Les suivis permettent de connaître l'état initial des zones humides et leurs évolutions après la restauration. Ces actions seront réalisées par la SEPANT dans le cadre de la convention votée en Janvier 2024. Pour 2024, les coûts prévisionnels sont estimés à 7 300€ TTC pour les études et à 456 € TTC pour le suivi. Le montant total prévisionnel des dépenses sur ce dossier est donc de 7 756€ TTC.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 70 % agence de l'eau Loire Bretagne, et 10 % conseil départemental Indre-et-Loire et 10 % SEPANT.

François BASSET-CHERCOT demande des précisions sur les travaux de zones humides à Parçay sur Vienne. Delphine LAISEMENT indique que les échanges avec la DDT37 retardent certains travaux comme celui-ci.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour les études et suivis liées aux travaux sur les zones humides pour l'année 2024.**

10. Points divers

- Vidéo : Gestion de l'eau sur un bassin
- Point travaux et animations – suivi anguilles sur la Manse et le Courtineau : Marylou MÉCHIN fait un retour sur la balade de Champigny-sur-Veude. Les prochaines animations sont présentées via la dernière lettre de nouvelles
- Points stagiaires
- Démarche mécénat engagé – réalisation d'une plaquette d'ici l'automne : Guy TERRIEN indique que certaine défiscalisation peut aussi concerner les particuliers. Monsieur le Président indique que les entreprises seraient privilégiées.
- Rencontre des communautés de communes (et d'agglomération) : Monsieur le Président détaille le projet du Syndicat de Rivières Val de Vienne sur les deux prochaines années ; le développement du volet hydrologique principalement sur le Ruau et du volet pollutions diffuses sur le territoire Veudes-Mâble-Bourouse. L'augmentation des cotisations abordée avec les EPCI permettra de mettre en œuvre ces actions. Jonathan LEPROULT détaille la notion de « pollutions diffuses » et les actions avec l'épuration des zones tampons et zones humides. Jean-Claude THEVENON indique que l'épuration n'est pas la même pour toutes les molécules et qu'il y a des fois des accumulations pour certains produits, le discours doit être plus clair et indique que ces solutions ne résolvent pas la totalité des problèmes. Monsieur le Président précise que le problème est en effet complexe et complète avec l'exemple du Syndicat d'alimentation en eau potable de Noyant-de-Touraine. Régine REZEAU indique que les crues doivent aussi apporter les pollutions. Guy TERRIEN se pose la question des actions dans d'autres pays. Monsieur le Président détaille des exemples d'actions en Slovaquie sur la restauration de zones humides en tête de bassins versants par la mise en place de redents dans les fossés.
- Monsieur le Président évoque une mise en garde de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur la poursuite du subventionnement de certaines actions suite à une baisse de leurs possibilités financières.
- Il est proposé de remplacer le 4^{ème} Vice-Président, Frédéric MIGNON
- Date et lieu du prochain conseil : 04 juillet 2024 à Crissay-sur-Manse

Séance levée à 20h20